



Intersyndicale douanière CFDT - CGT – SOLIDAIRES – UNSA - USDFO

Montreuil, le 07 mai 2018

L'intersyndicale douanière

à

Monsieur le Directeur Général

Objet : Mutation des agents de catégorie C premier tour 2018 et affectation des personnels recrutés sans concours.

Monsieur le Directeur général,

Vous avez annoncé en 2017 le recrutement sans concours de 95 Agents de Constatation dans la branche AG/CO afin d'anticiper les effets du Brexit sur l'activité des services.

Les Directions Interrégionales des Hauts de France, de Normandie, de Roissy et d'Île-de-France sont donc en train de finaliser ces recrutements.

Le premier tour de mutation des Agents de Constatation vient de se terminer et, à notre grande surprise, nous constatons que vous n'avez pas muté l'ensemble des agents qui sollicitaient ces interrégions.

Ceci constitue pour les organisations syndicales douanières une irrégularité statutaire qu'il convient de corriger sur le champ. En effet, sur une même année civile, les postes vacants doivent en priorité être pourvus par des agents en fonction, régulièrement inscrits au tableau de mutation. Ce sont par ailleurs communément les précautions prises lors de l'élaboration des sorties de stage.

Par conséquent, nous vous prions, Monsieur le Directeur général, d'effectuer un mouvement complémentaire en catégorie C afin de satisfaire l'ensemble des demandes au tableau de mutation sur les résidences qui accueilleront prochainement des agents recrutés sans concours.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale CFDT, CGT, Solidaires, UNSA, USD-FO